

DEPARTEMENT DU  
TARN  
ARRONDISSEMENT  
DE CASTRES  
MAIRIE DE  
BOISSEZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON  
Séance du mardi 8 février 2022

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-deux le mardi 8 février à dix-huit heures  
En exercice : 11 trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de  
Présents :7 Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
Votants :10 ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la  
Absents :4 présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022\_D03 : Convention « Autan de Blues 2022».  
Le 1 février 2022

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL  
Jacqueline, CATALA Gérard, RAYSEGUIER Christian, MONJAL  
Mathilde, TONON Yannick.

**Absent :** LECUTIER Jean-Marc

**Absent donnant procuration :**

MILHET Benoit donne procuration à CABROL Jacqueline

RUIZ Benoit donne procuration à CATALA Gérard

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à AUSSILLOU Pierre

**Secrétaire de séance :**

CATALA Gérard, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique qu'une convention est passé avec Lo  
Bolegason et la commune de Boissezon afin d'accueillir un concert à la  
salle polyvalente le 5 février 2022 dans le cadre du festival Autan de  
Blues.

Le coût de fonctionnement pour la commune est de 700€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A  
L'UNANIMITÉ

AUTORISE la commune à prendre en charge les frais de  
fonctionnement ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce  
dossier ;

Fait à Boissezon le 8 février 2022,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
compte tenu de la Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
transmission à la sous- Municipal.

préfecture

Le 14 février 2022

Fait à Boissezon

Le 14 février 2022

Le Maire, Jacqueline CABROL.